



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1270-67

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1270-67 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 674 744, 1 674 747 et 1 674 756 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 15 février 2021.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 21-03-10-27 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 10 mars 2021 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le douzième (12^e) jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (2021) sous le numéro de certificat VD 2021-03.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15^e) jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca